Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_80-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°17

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

ECONOMIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'AGENCE BRETAGNE NEXT (Nouvelle Économie eXpertise et Transitions)

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Agence Bretagne Next.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Association loi 1901, créée le 7 mai 2011 et financée par le Conseil Régional de Bretagne, l'agence Bretagne Next est l'agence régionale de développement économique et d'innovation en entreprises.

L'association propose différents types de services :

- Point d'accueil investisseurs en Bretagne ;
- Recherche de partenaires économiques ;
- Recherche de financements pour des projets innovants ;
- Accompagnement au développement territorial et à la valorisation de filières stratégiques ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre de stratégies d'innovation ;
- Participation à des salons professionnels.

La gouvernance de l'association s'appuie sur :

- Un directoire, présidé par un chef d'entreprise, et composé de 14 représentants du monde économique ;
- Un conseil de surveillance, présidé par le Président du Conseil Régional de Bretagne.

Depuis le 23 avril 2018, les collectivités locales peuvent être membres de droit exemptés du paiement de la cotisation annuelle.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_80-DE

VU les statuts de l'association Bretagne Développement Innovation ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 29/04/2019 validant l'adhésion de REDON Agglomération à l'agence Bretagne Next ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein de Bretagne Développement Innovation :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean-François MARY	Jérôme RICORDEL

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34